

CONTACTEZ-NOUS :

BL Conseils et Prévention

137 avenue du Général Faidherbe,

80300 Albert

Tél. 06 60 47 02 61

b.lespe80@gmail.com

www.conseils-bl.fr

Siret : 838 798 106 00020

Création : SAS RD COMMUNICATION - 80300 Albert



**LA PRÉVENTION
SE PARTAGE
LA SÉCURITÉ
NE SE NÉGOCIE PAS.**

**BL CONSEILS EST À VOTRE DISPOSITION POUR CONTRUIRE AVEC VOUS
LA RÉPONSE LA PLUS ADAPTÉE À VOTRE PROBLÉMATIQUE !**

BL CONSEILS PROPOSE UN ACCOMPAGNEMENT POUR :

L'élaboration, la
rédaction et la mise en
place du Document
Unique

L'élaboration et la
mise en place d'une
démarche de
communication locale

Un suivi "opérationnel"
de la réalisation du
plan d'accueil et du
Document Unique

La réalisation des
Évaluations des
Risques (EvdR)

Contexte

L'élaboration et la mise en place d'une politique « Santé et Sécurité au travail » efficace passe par une implication des différents intervenants de l'entreprise en matière de santé et de sécurité.

Cette volonté nécessaire, indispensable se heurte sur la sensation d'une « lourdeur » administrative, sur l'ignorance des lois et la réglementation qui régissent le domaine de la « Santé et Sécurité au travail », ainsi que de leur application et sur la méconnaissance du périmètre d'intervention de l'ensemble de ses acteurs.

Le législateur semble superposer des lois, des réglementations.

Cette perception de contrainte, partagée à la fois par les employeurs et leurs salariés, génère un immobilisme jusqu'au moment le plus redouté : l'accident de travail.

QUELQUES TARIFS :

Intervention jour 750 € HT

Pour une intervention de sensibilisation sur un thème précis identifié par l'entreprise.

Les presque accidents, analyse de risque, Les règles d'affichage

Mise à jour du DU 3000€ HT

Déroulement :

Partie fixe

1 jour : recueil de données auprès du demandeur

1 jour : rédaction des documents
1 jour : présentation et retour aux dirigeants et salariés

Partie modulable à déterminer

1 à 3 jours : réalisation des EvdR

Mise à jour du Document Unique 2000€ HT

4 jours opérationnels par an pour suivi du plan d'action

Démarche

BL conseil vous propose une démarche en quatre étapes

Dans un premier temps, afin d'avoir l'esprit libre, il faut s'assurer d'être conforme au texte en vigueur.

Dans un deuxième temps, identifier les conditions d'application en fonction de la taille et de l'activité des entreprises.

Dans un troisième temps, le salarié est au centre des attentions, de la prévention jusqu'aux obligations.

Dans un dernier temps, mettre en place un plan d'action adapté, partagé faisant l'objet d'un suivi.

DEPUIS 10 ANS

650 000 ACCIDENTS CHAQUE ANNÉE

60 MILLIONS DE JOURNÉES NON TRAVILLÉES
250 000 PERSONNES ARRÊTÉES EN PERMANENCE

COÛT MOYEN D'UN ACCIDENT : 5 000 €

TEMPS MOYEN D'UN ARRÊT DE TRAVAIL :
70 JOURS

Le Document Unique d'une entreprise concerne l'ensemble des salariés et dirigeants composant son effectif. L'intérêt patrimonial du Document Unique est de permettre de définir un programme d'actions découlant directement des analyses et évaluations qui auront été effectuées.

L'objectif principal est de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail, des maladies professionnelles et ainsi de permettre d'éviter des dommages aux personnes et des surcoûts pour l'assurance maladie et pour l'entreprise.

La prévention se
partage, la sécurité ne
se négocie pas !

Nos références



BL CONSEILS EST À VOTRE DISPOSITION POUR CONTRUIRE AVEC VOUS
LA RÉPONSE LA PLUS ADAPTÉE À VOTRE PROBLÉMATIQUE !